

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2026

Date de la convocation :
19 Mai 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; Sylvain FIEVET ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Etaient absents : /

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME DE BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Numéro de la délibération : 2026-42

Dans le cadre du renouvellement des instances du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois-en-Cambrésis (SIATUB), il appartient à notre assemblée de désigner ses nouveaux représentants.

C'est un outil de coopération intercommunale qui permet aux communes membres de mutualiser leurs moyens pour gérer des dossiers techniques et complexes liés à l'urbanisme et à l'aménagement de leur territoire.

Conformément aux statuts du syndicat, la représentation de notre commune doit être assurée par :

- Deux délégués titulaires
- Deux délégués suppléants

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal fait le choix à l'unanimité de procéder à main levée.

Sont désignés délégués titulaires : Daniel FORRIERES et Christophe BOUTHORS

Sont désignés délégués suppléants : Patrick NOEL et Clément DELMOTTE

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance,

